

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 23-27 février 2004

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2004/INF/6
25 février 2004
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT PROVISOIRE SUR LA RÉUNION CONJOINTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD/UNFPA, DE L'UNICEF ET DU PAM

Le présent rapport est soumis à titre provisoire car la section "Simplification et harmonisation" n'a pas encore reçu l'approbation des différents bureaux des Conseils.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



RAPPORT PROVISOIRE SUR LA RÉUNION CONJOINTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD/UNFPA, DE L'UNICEF ET DU PAM New York, 23 - 26 janvier 2004

VIH/SIDA: Initiatives régionales

1. Après la déclaration liminaire faite par le Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) a résumé les initiatives prises aux échelons mondial et régional pour combattre le VIH/SIDA. Par la suite, des représentants du Programme alimentaire mondial (PAM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'UNFPA, de l'UNICEF et du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) ont rendu compte à la réunion des efforts déployés pour combattre la pandémie en Afrique orientale et en Afrique australe en mettant l'accent entre les liens entre le VIH/SIDA, la nutrition et la gouvernance.
2. Les délégations sont convenues que le VIH/SIDA était une menace croissante à laquelle il fallait apporter d'urgence une attention accrue et pour laquelle il importait de redoubler d'efforts et de mobiliser plus de ressources. Les organismes des Nations Unies, dont les rôles respectifs devaient être clairement définis, devaient coordonner leur action et suivre les résultats obtenus. Un orateur a suggéré que le principal rôle de coordination au niveau des pays soit confié au programme ONUSIDA. Plusieurs orateurs ont demandé que des informations plus détaillées sur les efforts concertés entrepris par le système des Nations Unies soient communiquées lors des futures réunions conjointes des Conseils d'administration. Les délégations ont également demandé un resserrement des liens entre les organismes des Nations Unies et les autres groupes.
3. Plusieurs délégations ont craint que la grande diversité des donateurs et des programmes ne conduisent à disperser les ressources. Pour utiliser celles-ci au mieux, il a été suggéré que chaque pays applique le principe "trois fois un": une stratégie nationale de lutte contre le SIDA, une commission nationale sur le SIDA et un mécanisme de suivi des progrès accomplis et de rapports. Il a également été proposé de généraliser la pratique de financement conjoint.
4. Les représentants des organisations se sont dits conscients du risque de dispersion des ressources, que l'on pouvait atténuer au moyen du principe "trois fois un". S'agissant des résultats, le bilan commun de pays offrait une possibilité d'évaluation conjointe. La majeure partie des fonds et des ressources étaient fournis aux gouvernements, et il fallait aider ces derniers à les acheminer efficacement. Un renforcement de l'obligation redditionnelle s'imposait dans tous les domaines.



5. En réponse aux suggestions selon lesquelles la stratégie de lutte contre le VIH/SIDA élaborée par chaque pays devrait être incorporée au processus de planification du développement et d'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les participants ont souligné que le processus d'élaboration des DSRP était l'un des piliers des efforts nationaux de lutte contre le VIH/SIDA, autant que les approches sectorielles et les mécanismes de coordination mis en place sur l'initiative des pays.
6. Beaucoup de délégations ont mis en relief l'interdépendance entre le VIH/SIDA, la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la gouvernance. L'une d'elles a demandé qu'un rapport soit présenté lors d'une future réunion conjointe des Conseils d'administration au sujet de l'appui coordonné fourni pour renforcer la sécurité alimentaire et plus précisément sur la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les représentants des organisations ont répondu qu'une attention de plus en plus grande était accordée aux questions interdépendantes, que les organisations intéressées déployaient des efforts communs pour promouvoir l'agriculture grâce à l'application de méthodes de culture axée sur la conservation des ressources et autres méthodes et que la FAO jouait un rôle important dans les domaines de la nutrition, de la sécurité alimentaire et des secours aux orphelins ainsi que dans d'autres domaines.
7. Les délégations ont considéré que pour que la lutte contre le VIH/SIDA soit efficace, il fallait également s'employer à renforcer les capacités locales, à autonomiser les filles et les femmes, à promouvoir la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, à appuyer les initiatives de santé publique, à élargir l'accès aux services sociaux, à combiner judicieusement prévention, traitement et soins, à réduire le prix des médicaments et accroître leur disponibilité, à établir un continuum de l'aide humanitaire vers le développement, à mobiliser un financement plus stable et plus prévisible, à susciter un concours accru de la part du secteur privé et à élargir autant que faire se pouvait l'échelle des opérations.
8. Lorsqu'il a clos la discussion, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a demandé que les exposés et les réponses, lors de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'an prochain, reflètent une plus grande coordination des interventions et des mécanismes.

Simplification et harmonisation

9. Le Sous-Directeur exécutif du PAM, parlant au nom du PNUD, de l'UNICEF, de l'UNFPA et de sa propre organisation, a résumé les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme de simplification et d'harmonisation. Les Présidents pour 2003 des Groupes chargés des programmes et de la gestion ont fait un exposé sur la Note d'orientation concernant la programmation conjointe et sa relation avec la matrice des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, après quoi le Coordonnateur résident par intérim du Niger a décrit l'expérience acquise au niveau des pays lors de la préparation des matrices de résultats, en indiquant les possibilités de programmation conjointe.
10. La réunion a affirmé l'importance que revêtait le programme de simplification et d'harmonisation pour tous les partenaires de développement. Il s'agissait essentiellement, en effet, d'agir de manière plus efficace et plus efficiente. Le programme de travail du système des Nations Unies était l'un des volets du programme plus vaste sur lequel la communauté internationale s'est entendue à Rome au début de 2003. Ce serait l'un des thèmes des discussions qui auraient lieu prochainement dans le contexte de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement. La réunion a reconnu que les faits nouveaux signalés en juin 2003 ainsi qu'à cette occasion démontraient à la fois la complexité du sujet (qui englobait des questions aussi diverses que les modalités de



financement, les Maisons des Nations Unies et les services communs, l'importance du rôle des coordonnateurs résidents et la question de savoir si les régimes de gestion des ressources humaines étaient de nature à encourager comme il convenait la collaboration) ainsi que son importance dans le contexte d'épineux problèmes transversaux comme l'insécurité alimentaire et le VIH/SIDA.

11. La réunion s'est dite très impressionnée par les progrès accomplis mais en même temps impatiente de constater de nouveaux résultats. Elle a reconnu que les questions que soulevait ce travail étaient difficiles et constituaient même parfois une menace. Il fallait assurer une meilleure coordination avec les institutions qui s'occupaient des problèmes humanitaires et en étudier les incidences pour les institutions spécialisées. Le programme de simplification et d'harmonisation, en son sens le plus large, offrait d'innombrables possibilités d'innovation. La réunion conjointe voulait que les idées innovent —et qu'elles innovent rapidement— et être étroitement associée au processus, par exemple dans le cadre de réunions informelles de "remue-ménages".
12. Le Président du Conseil d'administration du PAM a présenté un document officiel sur "Le rôle de la réunion conjointe annuelle" qui évoquait les questions de gouvernance soulevées lors de la réunion conjointe de 2003. Deux questions ont été posées consistant à savoir s'il fallait transformer la réunion conjointe en un organe de prise de décisions ou plutôt conserver la formule existante tout en s'efforçant d'en améliorer l'utilité. Il allait de soi que ces deux démarches pourraient être poursuivies parallèlement. Les suggestions formulées dans le document en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la réunion conjointe, sur la base de son mandat existant, ont été largement appuyées. Les Présidents des Conseils d'administration, qui se réuniraient immédiatement après la réunion pour planifier la prochaine, s'emploieraient à y donner suite. S'agissant de la suggestion plus radicale consistant à investir la réunion conjointe d'un pouvoir de prise de décisions, les vues exprimées ont été diverses, certaines délégations y voyant là une nouvelle étape logique dans l'évolution du concept de gouvernance, tandis que d'autres n'ont pas été convaincues que cela améliorerait l'efficacité du mécanisme existant. Il a été relevé que cette question était déjà à l'examen: dans le paragraphe 28 de sa résolution E/2003/L.20 relative à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement, le Conseil économique et social avait demandé la présentation d'"un rapport analysant la valeur ajoutée afférente aux réunions conjointes des Conseils d'administration et leur impact sur la partie de la session du Conseil économique et social consacrée aux activités opérationnelles et d'y inclure les recommandations qui conviennent". Cela étant, la réunion conjointe a souhaité qu'il lui soit présenté sans tarder un document sur les problèmes et les options pouvant être envisagés à ce sujet pour qu'ils puissent faire l'objet d'une discussion informelle avec des membres des Conseils d'administration, de préférence en mars.

Le système de coordonnateurs résidents

13. Après que la question ait été présentée par le Président du Conseil d'administration du PNUD/UNFPA, la Directrice du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDGO) a présenté le système d'évaluation, et deux coordonnateurs résidents auxquels avait été appliqué le nouveau processus d'évaluation ont décrit leur expérience.



14. Les délégations ont douté que le mécanisme d'auto-sélection appliqué aux évaluations soit approprié, en particulier dans le contexte d'une comparaison entre l'ancien système et le nouveau. Elles souhaitaient que les candidats à des postes de coordonnateurs résidents/représentants résidents soient sélectionnés parmi un échantillon aussi large que possible, et ont douté que le fichier de candidats soit adéquat, relevant la nécessité d'assurer un équilibre entre hommes et femmes et d'élaborer des plans de formation et d'apprentissage. Elles ont posé des questions au sujet de la représentation des pays en développement et des systèmes de présélection et d'évaluation des progrès. Elles ont considéré que les représentants spéciaux du Secrétaire général travaillant en collaboration avec les coordonnateurs résidents devraient être soumis à un système d'évaluation semblable.
15. Les orateurs ont demandé si la complexité croissante du rôle des représentants résidents, coordonnateurs résidents et coordonnateurs des mesures de sécurité allait dans le sens de la simplification et de l'harmonisation et si le processus d'évaluation ne détournait pas du temps et de l'argent des activités de fond.
16. Les représentants des organisations ont expliqué qu'à l'avenir, tous les candidats seraient soumis au processus d'évaluation, lequel porterait principalement sur les compétences et la substance. Le processus —décrit par ceux qui y avaient participé comme objectif et équilibré des points de vue de la représentation aussi bien géographique que des hommes et des femmes— durait trois jours. Les institutions qui proposaient des candidats prenaient à leur charge le coût de l'opération, ce qui garantissait que seuls les candidats plus aptes soient proposés.
17. La Directrice de l'UNDGO a décrit la nouvelle procédure suivie pour identifier et former les candidats à un stade aussi précoce que possible, ajoutant que les différentes enquêtes menées par le passé permettaient de comparer plus facilement les anciennes évaluations et les nouvelles. Elle a ajouté que l'entreprise effectuant l'évaluation employait du personnel d'origines et de pays très divers.
18. L'équipe de pays au Lesotho, présentée par le représentant résident/coordonnateur résident dans ce pays, a expliqué comment le système de coordonnateur résident y appuyait l'élaboration des bilans communs de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et leur alignement sur les objectifs de développement du Millénaire.
19. Les orateurs ont reconnu que les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du système de représentants résidents/coordonnateurs résidents commençaient à donner des résultats tangibles alors même que les ressources allouées au Lesotho avaient diminué, même pour les programmes de lutte contre le VIH/SIDA, ce qui avait rendu impossible l'élargissement des activités. Quelques-uns ont considéré que les activités tendant à renforcer le système pourraient être financées par le système des Nations Unies dans son ensemble ou par les divers pays. Ils ont souligné que le représentant résident ou coordonnateur résident devait conjuguer à la fois des qualités personnelles et des connaissances techniques. Il a été souligné qu'en période de crise ainsi que par la suite, les organismes des Nations Unies devaient coordonner leurs activités plutôt que de se faire concurrence.



20. L'Administrateur du PNUD a déclaré qu'à l'avenir, les coordonnateurs résidents et représentants résidents contribueraient aux évaluations des membres des équipes de pays, avec l'aide des directeurs régionaux. Il a relevé la nécessité de trouver un plus grand nombre de candidats à des postes de coordonnateurs résidents/représentants résidents ayant l'expérience des activités humanitaires. Il a pris acte des suggestions formulées par les délégations pour accroître le financement, a mentionné le nouveau fonds d'affectation spéciale pour l'appui au système de coordonnateurs résidents et a fait savoir que les ressources de base étaient en hausse. La présence du système des Nations Unies dans les pays devait être très réduite et adaptée aux besoins plutôt que vaste et fragmentée, et l'Administrateur a conclu en soulignant que les organismes des Nations Unies devaient travailler en collaboration étroite et constante avec les donateurs et les gouvernements pour que leur action reste utile.

Sécurité

21. À la suite des remarques liminaires du Président du Conseil d'administration du PNUD/UNFPA, la Directrice générale de l'UNICEF, parlant au nom du PNUD, de l'UNFPA, du PAM et de l'UNICEF, a fait un exposé d'information sur les mesures de sécurité du personnel des Nations Unies.

22. Les délégations ont encouragé une intensification des efforts à tous niveaux pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel, notamment en renforçant l'appui local aux missions des Nations Unies, en faisant en sorte qu'une enquête soit ouverte sur toutes les attaques et en garantissant que les auteurs de celles-ci soient châtiés. Elles ont souligné le rôle qui incombait aux gouvernements des pays hôtes, qui devaient poursuivre les personnes responsables de menaces ou d'attaques. Les délégations ont posé la question de savoir si le manque de coopération des gouvernements des pays hôtes était imputable à un manque de capacité ou à un manque de volonté. Elles ont posé des questions sur les mesures adoptées pour rétablir la confiance dans l'Organisation des Nations Unies. Les délégations souhaitaient savoir comment l'on pourrait assurer la coopération voulue entre les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes des Nations Unies.

23. Les délégations ont posé la question de savoir si le coût des mesures de sécurité était financé au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et si les dépenses récurrentes de sécurité avaient un impact sur les coûts de la fourniture de l'aide au développement. Relevant que les dépenses afférentes aux mesures de sécurité ne devaient pas représenter une ponction excessive sur les ressources ordinaires, les orateurs ont demandé quelles étaient les ressources allouées aux mesures de sécurité par les divers fonds et programmes des Nations Unies. Les délégations ont demandé des informations sur les critères utilisés pour classer les pays dans la catégorie des pays à haut risque ou à faible risque et ont souhaité savoir si les mesures de sécurité étaient différentes dans ces catégories de pays. Une délégation a posé une question au sujet de la recommandation relative aux locaux communs des Nations Unies.

24. Les délégations ont souligné que des résultats concrets et visibles au niveau des pays pourraient contribuer à améliorer la sécurité locale. Elles ont insisté sur la nécessité de rassembler des informations et d'analyser les menaces de façon fiable. Quelques délégations ont pris note avec approbation de la création par l'Organisation des Nations Unies d'un comité chargé de faire enquête sur les attentats terroristes à la bombe à Bagdad et ont souligné qu'il importait de procéder de la même façon dans tous les cas où le personnel des Nations Unies était victime d'incidents semblables.



25. En réponse, la Directrice générale de l'UNICEF est convenue que l'Organisation des Nations Unies devait recouvrer son espace humanitaire assurant une sécurité relative car le personnel des organismes des Nations Unies était considéré comme un prestataire neutre et impartial de services d'aide humanitaire et d'aide au développement. Elle est convenue, à ce propos, que la coopération avec les ONG était essentielle. S'agissant du budget des mesures de sécurité, le budget pour 2002–2003 du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité (UNSECOORD) était de 53 millions de dollars, dont 12 millions de dollars environ imputés au budget ordinaire et le reste provenant des budgets des autres institutions. Pour l'exercice biennal 2004–2005, le budget était de 86 millions de dollars, dont 15 imputés au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. La Directrice générale de l'UNICEF a ajouté que les mesures de sécurité entraînaient des dépenses à la fois ponctuelles et récurrentes. Pour ce qui était des locaux communs, elle a expliqué que la politique n'avait pas changé et qu'il avait été recommandé d'examiner les mesures de sécurité à adopter au cas par cas.
26. La Directrice générale de l'UNICEF a expliqué que c'était l'UNSECOORD qui était essentiellement responsable de déterminer la phase du programme de sécurité à appliquer dans chaque pays. Le représentant de l'UNSECOORD a ajouté qu'au niveau des pays, c'était le fonctionnaire désigné et son équipe qui déterminaient, après avoir évalué les risques et les menaces, quelles étaient les mesures de sécurité à adopter. En outre, les phases de sécurité 3, 4 et 5 ne pouvaient être déclarées qu'avec l'approbation du Secrétaire général.



ANNEXE A



unicef



RÉUNION CONJOINTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DU PNUD/UNFPA, DE L'UNICEF ET DU PAM

New York, 23 - 26 janvier 2004

Ordre du jour annoté

Premier jour: vendredi 23 janvier

Point 1: VIH/SIDA: Initiatives régionales

10 h 30 à 13 h 15

Président: Président du Conseil d'administration de l'UNICEF

Introduction: Mme Thoraya Obaid, Directrice exécutive du UNFPA

Pour faire face à la pandémie de VIH/SIDA qui frappe l'Afrique orientale et australe, le Directeur exécutif de l'ONUSIDA, les directeurs régionaux des Nations Unies et les chefs de délégations réunis à l'occasion de l'Assemblée de l'Union africaine en juillet 2003, à Maputo, ont signé une déclaration visant à accélérer les mesures contre le VIH/SIDA aux niveaux national et régional en Afrique orientale et australe.

Une introduction générale sur les initiatives régionales sera présentée aux membres de la réunion conjointe; elle sera suivie d'une présentation de l'étude de cas sur l'Afrique orientale et australe, établie, dans l'optique de la déclaration susmentionnée, à partir du rapport de mission des Nations Unies préparé par Messieurs James Morris et Stephen Lewis. Cet exposé fera le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et sur les répercussions sur les différentes organisations des Nations Unies. Bien qu'il soit manifestement trop tôt pour observer les résultats tangibles de ces initiatives, l'objectif sera d'informer les membres des Conseils sur les plans mis au point par les Nations Unies afin d'appuyer les efforts déployés par les gouvernements dans la lutte contre le VIH/SIDA et, plus particulièrement, sur le cadre d'action nécessaire pour mettre ce projet en œuvre.



Point 2: Simplification et harmonisation

15 h 00 à 18 h 00

Président : Président du Conseil d'administration du PAM**Introduction: Mme Sheila Sisulu, Directrice exécutive adjointe du PAM**

Les participants examineront les progrès réalisés depuis juin 2002 dans le domaine de la simplification et de l'harmonisation, passeront en revue les enseignements tirés de l'utilisation des outils approuvés et seront mis au courant du stade d'avancement de leur mise en oeuvre, y compris en matière de programmation conjointe. Ils discuteront aussi des prochaines étapes du plan de travail, en se basant sur la documentation fournie par le Secrétariat et sur la Note élaborée par le Président du Conseil d'administration du PAM.

Second jour: lundi 26 janvier**Point 3: Réseau des coordonnateurs résidents**

10 h 00 à 13 h 00

Président: Président du Conseil d'administration du PNUD/UNFPA**Introduction: M. Mark Malloch Brown, Administrateur, PNUD**

Réseau des coordonnateurs résidents: Seront examinés la fonction du Coordonnateur résident et la manière dont évolue son rôle. Les changements à l'examen visent entre autres une plus grande cohérence de l'action des Nations Unies dans les pays, et notamment: la conception et la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et ses liens avec le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les Objectifs de développement du Millénaire; une amélioration des relations entre les Nations Unies et la Banque mondiale grâce à une participation et une coordination plus efficaces des coordonnateurs résidents/Nations Unies avec la communauté des donateurs; la diminution des coûts de transaction à la charge des gouvernements et des organisations de développement qui travaillent avec les Nations Unies dans les pays.

Évaluation des compétences des Coordonnateurs résidents: Les participants à la réunion discuteront du Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents, et en particulier des mesures qu'il a prises à la suite des changements intervenus depuis la mise en oeuvre du nouveau système en septembre 2001. La question des organisations des Nations Unies ayant des membres de leur personnel occupant des postes de coordonnateur résident ou coordonnateur résident des opérations humanitaires sera également abordée.



Point 4: Sécurité

15 h 00 à 16 h 30

Président: Président du Conseil d'administration du PNUD/UNFPA**Introduction: Mme Carol Bellamy, Directrice exécutive de l'UNICEF**

Les participants seront mis au courant des questions se rapportant à la sécurité et des faits nouveaux récents dans le système de gestion de la sécurité. Les sujets traités porteront notamment sur la situation actuelle, la gestion et la prise en compte d'un niveau accru de risques ' traditionnels', les réponses aux nouvelles menaces terroristes, la mise en œuvre des résolutions récentes de l'Assemblée générale à ce sujet, et les mesures spécifiques prises par les quatre membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement.

L'exposé portera sur la situation aux sièges et sur le terrain, y compris la question des normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS), les rôles et les responsabilités des postes clés du réseau chargé de la sécurité, l'évaluation des risques, et les répercussion des mesures de sécurité plus rigoureuses sur la conception et l'exécution des programmes, ainsi que le rôle et les responsabilités des gouvernements.



ANNEXE B**LE RÔLE DE LA RÉUNION ANNUELLE CONJOINTE****Note de Anthony Beattie, Président du Conseil d'administration
du Programme alimentaire mondial****Introduction**

1. Lors des débats concernant le programme de simplification et d'harmonisation qui a eu lieu lors de la réunion conjointe de juin 2003, plusieurs idées ont été avancées concernant le rôle de la réunion conjointe. Je me suis proposé de réfléchir à la question et de rédiger une note pour faciliter la discussion sur ce point en janvier 2004. La note ci-après, résultat de mes réflexions, reflète uniquement mes vues et non celles du Conseil d'administration du PAM.

Origine et statut de la réunion conjointe

2. Formellement, les réunions conjointes des Conseils d'administration ont pour origine la résolution 52/12 adoptée par l'Assemblée générale en décembre 1997, intitulée "Rénover l'Organisation des Nations Unies: un programme de réformes". Les dispositions pertinentes sont les suivantes:

L'Assemblée générale,

...

12 *Admet que la gestion des fonds et programmes serait facilitée si la supervision assurée par les organes intergouvernementaux était plus étroitement intégrée, et prie le Conseil économique et social, dans le contexte du prochain examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, lors du débat sur les activités opérationnelles pour le développement qu'il tiendra en 1998, d'étudier des dispositions permettant d'intégrer plus étroitement la supervision de la gestion du PNUD/FNUAP et UNICEF, au moyen de réunions consécutives et/ou conjointes des conseils d'administration existants, en tenant compte des mandats respectifs des conseils d'administration des fonds et programmes;*

13 *Prend note, dans ce contexte, de la décision déjà prise par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance d'organiser une réunion conjointe en janvier 1998.*

3. Le PAM n'a pas été représenté lors de la première réunion, en 1998, mais s'est associé à la deuxième, en janvier 1999. Les sept réunions qui ont été organisées jusqu'à présent (y compris la présente réunion) se sont tenues à New York et ont, à une exception près, coïncidé avec les sessions de janvier des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP. Comme il serait difficile pour le Conseil d'administration du PAM de se déplacer à New York, le Programme est représenté par des membres de son Bureau, habituellement le Président et le Vice-Président.



4. L'ordre du jour de la réunion conjointe est discuté et convenu par les Bureaux respectifs et la responsabilité principale en ce qui concerne l'organisation de la réunion tourne du secrétariat d'un Conseil d'administration à un autre. La présidence des sessions est convenue entre les Présidents des Conseils d'administration. La réunion conjointe n'a aucun pouvoir de prise de décisions et n'a pas de règlement intérieur. Ses résultats formels sont un rapport sur la discussion établi par les secrétariats des Conseils d'administration qui est ensuite soumis aux divers Conseils, qui y donnent la suite appropriée.
5. La première réunion, en 1998, a duré une demi journée. Les quatre suivantes ont duré une journée et ont été consacrées à un thème principal, habituellement traité par des participants de haut niveau pendant la matinée puis discuté pendant l'après-midi. La durée de la réunion a été portée à deux jours pour celle de juin 2003, appelée à examiner cinq sujets différents. La réunion de janvier 2004 examinera quatre questions en deux jours.
6. Il a été généralement convenu que les thèmes de discussion doivent être sélectionnés de manière à refléter des questions d'intérêt commun pour tous les Conseils d'administration et que leur examen ne doit pas faire double emploi avec le travail des divers Conseils d'administration, ou du Conseil économique et social ou de l'Assemblée générale. L'historique des réunions est joint en annexe.

Questions examinées

7. La question la plus radicale à examiner est celle de savoir s'il y aurait lieu de transformer la réunion conjointe en un organe de prise de décisions qui assumerait certaines des tâches actuellement dévolues aux divers Conseils d'administration. Dans l'affirmative, quels en seraient les avantages et les inconvénients? Manifestement, toute mesure en ce sens aurait de profondes incidences sur les structures de gouvernance des Conseils d'administration et devrait être adoptée dans le cadre des organes délibérants compétents, en particulier le Conseil économique et social, le Conseil de la FAO pour le PAM et l'Assemblée générale – le plus clairement dans le contexte du projet d'examen triennal d'ensemble des politiques opérationnelles de développement.
8. Sans aller aussi loin, l'on pourrait examiner ce qui pourrait être fait dans le cadre du mandat existant pour améliorer l'utilité de la réunion conjointe. Sept possibilités peuvent être envisagées comme point de départ de la discussion.
9. Mieux préciser les objectifs et la portée de la réunion conjointe. L'objectif primordial pourrait être défini comme suit: "Évaluer la mesure dans laquelle les Fonds et Programmes, collectivement, font une différence sur le terrain et améliorer leur efficacité et leur efficacité en exploitant les synergies, en échangeant des données d'expérience et en apprenant les uns des autres. Des objectifs subsidiaires pourraient être les suivants:
 - suivre et évaluer l'impact opérationnel des initiatives de simplification et d'harmonisation introduites conjointement par les Fonds et Programmes;
 - mieux comprendre les aspects transversaux de la programmation (par exemple le VIH/SIDA, la sécurité alimentaire et la transition des secours vers le développement);
 - examiner et promouvoir des activités conjointes sur les processus et systèmes organisationnels communs (par exemple gestion des ressources humaines, gestion axée sur les résultats, évaluation, gouvernance, examen des procédures administratives, décentralisation et travail des équipes de pays).
10. Être plus stratégique. En particulier, planifier les ordres du jour deux ou trois ans à l'avance de manière à exploiter les principaux jalons du cycle de programmation.



11. Améliorer la qualité des débats lors de la réunion conjointe en rédigeant et distribuant des documents à l'avance (plutôt que de s'en remettre à des présentations PowerPoint et à des documents distribués le jour même). Cela aurait évidemment des incidences financières.
12. Viser des résultats plus ambitieux. Tendre à générer à l'issue de chaque session des conclusions utiles du point de vue opérationnel qui soient résumées par la présidence et reflétées dans un bref document distribué à la fin de la réunion.
13. Faire en sorte que les Conseils d'administration accordent plus d'attention aux résultats en les encourageant à discuter les conclusions de la réunion et à y donner la suite appropriée.
14. Établir un circuit d'information en retour en invitant les Conseils d'administration à rendre compte de la suite qu'ils auront donnée aux conclusions de la réunion conjointe dans un document qui serait soumis à la réunion suivante pour information (ou pour discussion si les participants le souhaitent).
15. Exploiter les synergies en reflétant les objectifs et préoccupations d'actualité de la réunion conjointe dans le mandat des visites conjointes sur le terrain et des visites sur le terrain effectuées par les membres des divers Conseils et en communiquant des rapports sur ces visites à la réunion conjointe suivante (pour discussion s'il y a lieu).

20 janvier 2004



ORDRES DU JOUR DES RÉUNIONS CONJOINTES, 1998–2004	
Janvier 1998	La réforme de l'ONU et son impact sur les Fonds et Programmes
Janvier 1999	Flux de ressources, suivi des conférences internationales, système des coordonnateurs résidents Suivi et évaluation: utilisation d'indicateurs communs Harmonisation des cycles de programmation; locaux et services communs; Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et bilans communs de pays
Janvier 2000	Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Inde
Janvier 2001	Poul Nielson: "L'ONU et l'Europe: des partenaires multilatéraux actifs" Progrès accomplis en ce qui concerne les cadres d'indicateurs des bilans communs de pays Discussion avec les Chefs des Secrétariats des Fonds et Programmes Sécurité du personnel
Janvier 2002	Objectifs de développement du Millénaire Bilans communs de pays et Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement Harmonisation et simplification des procédures Sûreté et sécurité du personnel Exposé sur la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan
Juin 2003	Simplification et harmonisation Rapport intérimaire sur la transition des secours vers le développement Suite donnée à la Conférence de Monterrey VIH/SIDA: le programme ONUSIDA cinq ans après Objectifs de développement du Millénaire au Népal
Janvier 2004	VIH/SIDA: initiatives régionales Simplification et harmonisation Système de coordonnateurs résidents Sécurité

